



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 mars 2010

LOGEMENT SOCIAL - CONVENTION D'OCTROI
AU PACT DES DEUX-SÈVRES D'UNE
SUBVENTION POUR L'ÉQUILIBRE FINANCIER
D'UNE OPÉRATION DE 7 LOGEMENTS
SOCIAUX - 42, RUE DU DIXIÈME

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
15 mars 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

AMERU

**LOGEMENT SOCIAL - CONVENTION D'OCTROI AU PACT DES
DEUX-SÈVRES D'UNE SUBVENTION POUR L'ÉQUILIBRE
FINANCIER D'UNE OPÉRATION DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX - 42,
RUE DU DIXIÈME**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil municipal a validé les modalités provisoires de financement du logement social, dans l'attente de l'approbation du PLH de la CAN.

Par délibération de ce jour, le Conseil municipal s'est également prononcé sur la passation d'un bail emphytéotique avec le PACT des Deux-Sèvres en vue de lui confier la réhabilitation d'un immeuble sis 42, rue du Dixième, propriété de la Ville, pour la réalisation de logements sociaux.

Au vu de l'équilibre de l'opération, le PACT des Deux-Sèvres a sollicité la Ville de Niort pour financer un programme de réhabilitation de 7 logements dans cet immeuble. L'opération comporte 4 logements conventionnés très sociaux et 3 logements conventionnés sociaux. Les logements produits atteindront, après travaux, les classes énergétiques « B » (pour les logements chauffés au gaz) et « C » (pour les logements chauffés à l'électricité).

La classe énergétique « B » correspond au critère de consommation énergétique THPE pour le chauffage gaz. La classe énergétique « C » correspond au critère de consommation énergétique THPE pour le chauffage électrique. Aussi, en application des principes de la délibération du 28 septembre 2009, la subvention octroyée au PACT des Deux-Sèvres est la suivante :

| | Classe énergétique « B » | Classe énergétique « C » | |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------|
| | THPE (chauffage gaz) | THPE (chauffage électrique) | |
| Logement conventionné social (LCS) | 3 logts x 3 500 € = <u>10 500 €</u> | | |
| Logement conventionné très social (LCTS) | 1 logt x 6 000 € = <u>6 000 €</u> | 3 logts x 6000 € = <u>18 000 €</u> | |
| TOTAL | 16 500 € | 18 000 € | 34 500 € |

Le financement correspondant sera imputé au budget 2010 (Chapitre 204 – Fonction 8241 – Compte nature 2042).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention au PACT des Deux-Sèvres d'un montant de 34 500 € pour la réalisation de 7 logements locatifs sociaux ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention correspondante avec le PACT des Deux-Sèvres.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 3 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER